

Commune de Bourg des Comptes

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 avril 2008

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- **Associations sportives locales** : 43 € pour les licenciés Bourgcomptoïses et 5 € pour les licenciés hors commune sachant que cette subvention est partagée entre les diverses associations où cotise le jeune de moins de 18 ans. La volonté du Conseil Municipal est de diminuer tous les ans la participation pour les enfants des communes extérieures tout en augmentant celle des Bourgcomptoïses.

- **Associations sportives hors commune** : 15 € par licencié de moins de 18 ans si la même discipline n'existe pas sur Bourg des Comptes.

- Judo-club.....	2 810 €
- Badminton Club.....	1 290 €
- Union Sportive Bourgcomptoïse.....	2 306 €
- Tennis-Club.....	1 089 €
- Gymnastique féminine.....	161 €
- Pétanque Bourgcomptoïse.....	90 €
- Union cycliste Bourg des Comptes – Goven.....	86 €
- Volley-club.....	43 €
- Tennis de table.....	5 €
- Jazz Attitude.....	2 193 €
- Badminton pour les frais de déplacement (provisions)....	2 000 €
- Badminton et USB Pour emploi-jeunes (provisions).....	16 500 €
- pétanque Bourgcomptoïse pour la location du local.....	1 300 €
- Hand-ball club de Guichen.....	15 €
- Comité du relais du Semnon.....	80 €
- Comité des fêtes.....	800 €
- Club la Joie de vivre.....	400 €
- Groupement des Anciens Combattants.....	160 €
- Amicale des sapeurs-pompiers.....	230 €
- Association Communale de Chasse.....	30 €
- Association Arts Fleurs Nature.....	100 €
- Institut d'enseignement : par élève.....	35 €

- Subventions hors associations :

- fournitures scolaires (par élève, écoles publique et privée).....	42 €
- Transports scolaires pour les activités hors piscine (par élève, écoles publique et privée)...	5 €
- allocation de reconnaissance aux anciens sapeurs-pompiers.....	58 €
- prix pour les lauréats du concours des maisons fleuries.....	700 €
- prime de fin d'année au personnel communal (pour un emploi à temps complet).....	376 €
- crédit d'équipement pour l'école publique ou acquisition de livres.....	700 €

BUDGET PRIMITIF 2008

Le budget primitif 2008 a été adopté à l'unanimité. Les grandes lignes sont les suivantes :

- Fonctionnement : équilibré en recettes et en dépenses à 1 946 141 €

Dépenses : - charges à caractère général.....	486 840 €
- charges de personnel.....	577 400 €
- autres charges de gestion courante.....	237 806 €
- charges diverses (intérêts.....)	152 500 €
- autofinancement et dépenses imprévues.....	491 595 €

Recettes : - revenu de gestion courante.....	108 800 €
- impôts et taxes.....	995 726 €
- dotations, subventions.....	637 405 €
- autres produits.....	108 500 €
- excédent des exercices antérieurs.....	95 710 €

Pour les dépenses, l'augmentation entre les dépenses dites "réelles" qui s'élevaient à 1 311 304 € en réalisations 2007 et les prévisions 2008 qui sont de 1 419 546 € est due principalement à la participation supplémentaire pour l'enfance jeunesse (garderie, temps du midi, centre de loisirs, club des jeunes...) de 22 000 €, à l'augmentation du contingent horaire de certain personnel et à l'augmentation du coût de l'ensemble des matières premières.

En recettes, l'augmentation est de 115 610 € due principalement à l'augmentation de la fiscalité locale sans augmentation des taux (nouvelles habitations...) et des dotations de l'Etat.

- Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à 3 864 560 €		
dépenses :		
- dépenses courantes (annuités.....)	210 049	€
- acquisition de matériel et de mobilier....	117 562	€
- bâtiment divers (Noës.....)	173 833	€
- construction du groupe scolaire.....	2 934 903	€
- voirie et éclairage.....	322 267	€
- acquisitions immobilières.....	105 946	€
recettes :		
- autofinancement et excédent antérieur....	1 388 200	€
- recettes courantes (FCTVA - TLE.....)	97 000	€
- emprunt pour le groupe scolaire.....	2 100 000	€
- subvention (Etat, Département, SDE...).	279 360	€

Les sommes inscrites ci-dessus reprennent les restes à réaliser de 2007 et les nouvelles recettes et dépenses pour 2008. Les nouveaux investissements financés sont :

- l'église et un local rangement aux Noës,
- l'acquisition de voiture pour les services techniques et de matériels pour plusieurs services,
- la provision pour acquisition de mobilier en cas d'ouverture d'une classe en maternelle,
- des travaux de busage aux Noës, la Touche,
- la construction du groupe scolaire et son financement (emprunt, subventions...).

AFFAIRES DIVERSES

Commission des Impôts

32 contribuables ont été proposés aux services fiscaux pour composer la prochaine commission des impôts. 8 titulaires et 8 suppléants vont être retenus par l'Administration pour composer cette commission.

Ouverture d'une classe :

L'ouverture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle est programmée par l'inspection académique.